



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le samedi 16 décembre à 09h30, le Conseil Municipal composé de 11 membres légalement convoqués, s'est réuni en l'absence de Monsieur le Maire, sous la présidence de Madame Claudie ASMONTI, Première Adjointe au Maire.

Présents :

- Claudie ASMONTI,
- Albert HERBLIN,
- Gisela MORLOCK,
- Véronique ROUSSEAU,
- Christine HERBLIN,
- Michel PATEZ,
- Noël NEZ,
- Frédéric MENEAU,
- Bruno DUBOT.

Absent :

- Gérard FRESLON, excusé,
- Sylvie BOBIN, excusée.

Pouvoir : Pouvoir de Sylvie BOBIN à Claudie ASMONTI.

Date de convocation : 9 décembre 2017

Date d'affichage de la convocation : 9 décembre 2017

Madame ASMONTI, 1^{ère} Adjointe, informe que Monsieur le Maire est absent et qu'elle présidera le conseil municipal.

Installation des 4 nouveaux élus. Les membres du conseil municipal se présentent.

Madame Claudie ASMONTI procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Le quorum est atteint, Madame ASMONTI, déclare la séance ouverte.

Madame Christine HERBLIN est proposée comme secrétaire de séance. Monsieur Michel PATEZ souhaite que la personne ne soit pas désignée mais votée. Après vote, Madame Christine HERBLIN est désignée en qualité de secrétaire de séance à 6 voix contre 4.

Adoption du compte-rendu de la réunion du 20 novembre 2017

Madame Claudie ASMONTI demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du 20 novembre 2017. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Michel PATEZ s'interroge sur la convention de déneigement et du rôle du Syndicat de voirie. Madame Claudie ASMONTI informe que la convention est signée entre Monsieur SIEDLER et la commune. Madame Claudie ASMONTI demande à ce que la question soit posée directement à Monsieur le Maire. Monsieur Michel PATEZ pense que cette convention pose un problème de droit

Informations

Madame Claudie ASMONTI ne connaît pas les points que Monsieur le Maire souhaitait aborder

Convention de contrôle des poteaux et de bouches d'incendie.

Monsieur Albert HERBLIN présente la nouvelle convention concernant le contrôle des poteaux et des bouches d'incendie. A partir de 2018, ce n'est plus le SDIS qui se charge de les contrôler mais SNA moyennant un coût de 80 euros HT par contrôle. La commune a 8 points de contrôle. Les membres du conseil parlent des compétences de SNA. Monsieur Michel PATEZ s'interroge sur les obligations de la commune. Madame Claudie ASMONTI fait lecture du courrier du 9 novembre 2017 de SNA concernant la convention. Le contrôle doit être réalisé tous les 3 ans à raison d'un tiers par an. Madame Claudie ASMONTI demande aux membres de se positionner sur cette convention. Discussion à bâton rompu entre les conseillers. Madame Claudie ASMONTI fait une lecture rapide de l'extrait du registre des délibérations du conseil communautaire du 28 septembre 2017. Monsieur Noël NEZ et Monsieur Bruno DUBOT s'interrogent sur le degré de concertation entre les communes adhérentes à SNA. Discussion entre les membres du conseil municipal. Monsieur Michel PATEZ souhaite différer le vote. La convention des poteaux et bouches d'incendie est donc différé, elle sera étudiée après devis et votée lors d'un prochain conseil municipal.

Délibération 1 : Attribution de rentrée scolaire (rapporteur Mme Claudie ASMONTI)

Madame Claudie ASMONTI présente deux demandes de famille au sujet de l'allocation de rentrée scolaire de 30 euros par enfant scolarisé à l'école de BOISSET-LES-PREVANCHES à la rentrée 2017. Madame Claudie ASMONTI précise que ce retard est certainement la conséquence du changement de Directrice. Certains parents ont anticipé et ont transmis leurs justificatifs de dépenses en temps et en heure. Madame Véronique ROUSSEAU rappelle que le vote de l'allocation s'est fait en juin mais que le versement n'a lieu qu'après la rentrée, donc tardivement. Madame Claudie ASMONTI répond que la liste des enfants réellement inscrits doit servir de justificatif au versement. Monsieur Michel PATEZ propose de relancer les personnes qui n'ont pas fait la demande d'allocation. Madame Claudie ASMONTI demande à la secrétaire d'aller chercher le dossier. La secrétaire de Mairie quitte la salle du conseil quelques minutes. A son retour, Madame Claudie ASMONTI demande à la secrétaire d'aller chercher un extrait de délibération. La secrétaire sort à nouveau quelques minutes. Madame Gisela MORLOCK pense que cette allocation devrait également être versée aux enfants allant dans le privé. Discussion entre les membres du conseil. Madame Claudie ASMONTI pointe 3 familles. Madame Claudie ASMONTI dit que certaines familles ne souhaitent pas cette allocation. Monsieur Michel PATEZ demande à ce que les familles soient relancées et qu'exceptionnellement le justificatif de dépense ne soit pas demandé. Nouvelle discussion. La lettre de relance sera donc faite à ces familles.

Madame Claudie ASMONTI appelle aux votes.

Les membres du Conseil Municipal adoptent à l'unanimité la délibération autorisant l'attribution de l'allocation de rentrée scolaire 2017 de 30 euros par enfant aux familles mentionnées dans la liste.

Délibération 2 : Décisions modificatives (rapporteur Mme Claudie ASMONTI)

Monsieur Michel PATEZ souhaite que plus de détails concernant les DM soient inscrits dans l'ordre du jour.

Madame Claudie ASMONTI présente les DM demandées par le trésorier :

Afin de préparer au mieux votre compte de gestion 2017, des anomalies devront impérativement être résolues avant le 31/12/2017.

Compte 1332 :

Ce compte enregistre les subventions d'équipements reçues et transférables au compte de résultat.

Cela signifie que ces subventions se rapportent à un bien amortissable, et doivent donc être "amorties" selon le plan d'amortissement du bien concerné.

En 2009 il a été établi le titre 75 pour un montant de 7350.00 euros.

Le compte qui aurait dû être utilisé en lieu et place du 1332 est le compte **1342**.

Aussi, et afin de régulariser cette anomalie comptable il convient d'établir un mandat et un titre d'ordre budgétaire ; bien entendu une DM devra être prise afin de vous permettre d'établir ces écritures.

Une DM concernant la dette du SIEGE qui a été prise auparavant n'avait pas été prise en compte par la trésorerie. La trésorerie l'a maintenant enregistrée.

En résumé :

Dépense d'investissement :

Compte 2041582 chapitre 041 pour 22952.45 (21946.35 + 1006.10)

Compte 1332 chapitre 041 pour 7350.00

Recette d'investissement

Compte 168758 chapitre 041 pour 22952.45

Compte 1342 chapitre 041 pour 7350.00

Cette DM n'a aucun impact budgétaire dans le sens où vous n'avez pas à trouver de crédits pour l'établir : elle s'équilibre d'elle-même en section d'investissement.

Discussion entre les membres du conseil au sujet de la comptabilité.

Lorsque cette DM sera rendue exécutoire et qu'elle m'aura été transmise, il conviendra d'établir les mandats et titres d'ordre budgétaires suivants :

- mandat typé ordre budgétaire compte 2041582 chapitre 041 pour 21946.35 euros
- mandat typé ordre budgétaire compte 1332 chapitre 041 pour 7350.00
- titre typé ordre budgétaire compte 168758 chapitre 041 pour 21946.35 euros
- titre typé ordre budgétaire compte 1342 chapitre 041 pour 7350.00

Lorsque ces écritures auront été établies, le compte :

- 1332 sera soldé (la somme est transférée au 1342)
- 168758 aura un solde de 22243.43 correspondant au montant restant à rembourser au SIEGE.

Madame Claudie ASMONTI présente un solde des emprunts à ce jour de 81919.17.

En ce qui concerne JVS et le rejet du mandat 190, la DM est à prévoir de la façon suivante :

- - 2.192,40 au 6718 (Dépense de Fonctionnement)
- + 2.192,40 au 023 (Dépense de Fonctionnement)
- + 2.192,40 au 021 (Recette d'Investissement)
- + 2.192,40 au 2051 (Dépenses Investissement)

Nouvelle discussion sur la comptabilité.

Madame Claudie ASMONTI appelle aux votes. La délibération concernant les DM précédemment citées est adoptée à l'unanimité.

Délibération 3 : RIFSEEP (si réponse du Comité Technique du CDG27 – rapporteur Mme Claudie ASMONTI)

Monsieur Michel PATEZ remarque que les abréviations n'ont pas de sens et souhaite qu'elles apparaissent en français.

Madame Claudie ASMONTI présente le RIFSEEP composé d'une prime IFSE et une prime CIA qui remplaceront toutes les autres primes. Cela concerne l'ensemble des agents au niveau national. L'IFSE est mensuelle et le CIA est annuelle. Madame Claudie ASMONTI fait la lecture de la délibération validée par le Comité Technique du CDG27. Après la délibération, des arrêtés individuels devront être pris pour chaque agent. Discussion entre les membres du conseil. Monsieur Frédéric MENEAU pose la question de l'assiduité. Madame Claudie ASMONTI informe que la prime CIA est déterminée par la suite de l'entretien annuel.

La délibération concernant le RIFSEEP est adoptée à l'unanimité.

Délibération 4 : Syndicat de voirie communal – chemin du Beau Soleil + 47ml et VC 194, régularisation + 92 ml

Madame Claudie ASMONTI fait la lecture du courrier du 30/11/2017 du syndicat de voirie du canton de Pacy-sur-Eure qui indique une longueur supplémentaire de voirie de 47 mètres chemin du beau Soleil et une régularisation de 92 mètres linéaires qui n'avaient pas été recensés dans la déclaration préfectorale.

Monsieur Noël NEZ se demande d'où viennent les chiffres. Monsieur Albert HERBLIN lui répond que le président du syndicat de voirie lui a fait part de ces chiffres après un contrôle. Monsieur Noël NEZ s'étonne qu'aucun agent de la commune n'est contrôlé la longueur de voirie avec lui. Discussion à bâton rompu entre les membres du conseil municipal à ce sujet.

La délibération concernant l'extension du chemin du Beau Soleil pour une longueur supplémentaire de 47 mètres et une régularisation de 92 ml est adoptée à l'unanimité.

Délibération 5 : Attribution d'une participation pour un voyage linguistique d'une lycéenne de LA BOISSIERE

Madame Claudie ASMONTI fait part d'une demande de participation financière pour un voyage linguistique de 418 euros pour une lycéenne de SANGOR, domiciliée de LA BOISSIERE. Lors de sa présentation Monsieur Michel PATEZ informe de la nécessité de garder l'anonymat des demandeurs dans le cadre du CCAS. Madame Claudie ASMONTI informe que la demande est très proche de celles faites par les familles pour la rentrée scolaire et les voyages scolaires. Discussion générale au sujet de l'anonymat des demandeurs et de savoir si cette aide est une aide sociale ou une participation. Monsieur Michel PATEZ parle de systématiser cette aide et de revaloriser la participation de la commune dans les voyages scolaires. Madame Gisela MORLOCK alarme sur la diminution du budget. Discussion générale sur le budget. Monsieur Noël NEZ demande sur quelles bases serait calculée cette aide. Madame Claudie ASMONTI lui répond, 15 euros par jour pour un maximum de 7 jours. Nouvelle discussion sur le CCAS.

La délibération concernant l'attribution d'une participation de 15 euros par jour pour un maximum de 7 jours pour la famille de la lycéenne partant en voyage linguistique est adoptée à l'unanimité.

Recollement des archives, la démarche administrative pour transfert des archives anciennes vers les archives départementales

Madame Claudie ASMONTI informe qu'au vu du manque de place et de la dégradation des archives anciennes, les archives anciennes de la mairie seront transmises aux archives départementales. Le travail de classement avant transmission a commencé et il est obligatoire de le poursuivre. Deux personnes sont venues en mairie ont fait un rapport et ils ont photographié l'ensemble des archives. Des membres du conseil s'interrogent sur le coût. Madame Claudie ASMONTI leur répond qu'il n'y en a pas puisque le travail de classement est réalisé par elle-même et la secrétaire. Monsieur Michel PATEZ demande ce qu'il en est des archives très anciennes « scellées ». Madame Claudie ASMONTI lui répond qu'elles ont été ouvertes pour classement et transmission aux archives départementales à leur demande. A aujourd'hui des photos ont été réalisées avec le journal du jour et transmises aux archives départementales pour les informer de l'état actuel du classement et du travail effectué. Monsieur Noël NEZ demande si on garde les archives récentes. Madame Claudie ASMONTI répond que les archives récentes restent en mairie et c'est aux archives départementales de dire ce qui est à garder ou non en mairie. Madame Claudie ASMONTI informe également que pour les archives religieuses il faut se rapprocher du diocèse. Monsieur Bruno DUBOT demande s'il faudra se déplacer pour consulter les anciennes archives. Madame Claudie ASMONTI lui répond qu'elles seront consultables aux archives départementales et que la mairie pourra aussi y accéder par voie informatique. Madame Claudie ASMONTI rappelle également que personne ne doit se retrouver seule devant les registres à cause des vols et des dégradations. Madame Claudie ASMONTI présente le rapport des archives départementales. La secrétaire quitte la salle du conseil pour accueillir une personne en mairie quelques minutes et revient.

Questions diverses

Madame Claudie ASMONTI souhaite répondre à la lettre de Monsieur Michel PATEZ du 17/11/2017.

Au sujet de l'augmentation des impôts, elle conseille le site impot.gouv.fr qui reprend les impôts de différentes collectivités. En 2015, l'INSEE a envoyé les taux moyens constatés dans l'Eure. Pour la taxe d'habitation : 20.67% et pour LA BOISSIERE, 10.27%. Pour la taxe foncière bâti : 27.57% et pour LA BOISSIERE, 16.61%. Pour la taxe foncière non bâti : 49,93% et pour LA BOISSIERE, 30.74%.

En ce qui concerne la lame de déneigement, Madame Claudie ASMONTI n'a pas eu le temps de retrouver le courrier du Préfet. Elle rappelle que cette lame devait être achetée avec la commune de BOISSET-LES-PREVANCHES.

Pour les appareils ménagers. Selon Madame Claudie ASMONTI, il y avait les Noël's, l'URLF, les vœux du maire, l'association de l'église, ect.

La restauration de l'ancienne mairie. Monsieur Michel PATEZ réfute la prise en charge de 80% des travaux et l'estime au mieux à 20% et annonce 20 000 euros de dépenses à la charge de la commune. Madame Claudie ASMONTI répond à un mail de Monsieur Michel PATEZ à ce sujet puisque d'après lui « elle prend ses rêves pour des réalités ». Madame Claudie ASMONTI annonce les subventions obtenues pour le projet de restauration de l'ancienne mairie, la région finance 6 829 euros, la réserve parlementaire est de 2 022 euros. Monsieur Michel PATEZ et Monsieur Noël NEZ affirment que la réserve parlementaire n'existe plus. Monsieur Albert HERBLIN et Madame Claudie ASMONTI lui répond que cette réserve parlementaire est obtenu. Madame Claudie ASMONTI présente enfin la DETR qui est de 8 988 euros. Soit un total de 17 839 euros donc plus de 70%. Madame Claudie ASMONTI informe que les travaux de l'ancienne mairie n'auront pas lieu car pour l'obtention de ces subventions il est nécessaire d'avancer l'argent et que la commune n'a pas les fonds nécessaires. De plus Monsieur Albert HERBLIN informe que la DETR est assujettie à la création d'un accès handicapé. Monsieur Noël NEZ demande à quoi devait servir cette mairie. Madame Claudie ASMONTI répond aux associations ou à la location pour des entreprises. Discussion à bâton rompu sur la possibilité de location en état de l'ancienne mairie ou de sa vente.

L'enfouissement des lignes. Monsieur Michel PATEZ dit ne pas comprendre les chiffres de 81 917 euros avancés par Madame ASMONTI soit 10625 euros par an, chiffre qui n'apparaît pas selon lui au budget. Madame Claudie ASMONTI rappelle que l'emprunt se rembourse pour les intérêts en fonctionnement soit 2504 euros et pour le capital en investissement soit 10316 euros. Et que ces sommes sont bien au budget. Monsieur Michel PATEZ s'excuse de son erreur de lecture. Les prêts dureront jusqu'en 2024 et 2025. Monsieur Michel PATEZ demande le tableau des amortissements. Madame Claudie ASMONTI l'informe que la commune doit 38 324 euros pour le Crédit Agricole, 21 351 euros pour la caisse d'épargne et 22 243 pour le SIEGE.

Madame Claudie ASMONTI souhaite répondre à la lettre envoyée par les nouveaux élus pour les élections communales partielles complémentaires. Il est dit que la baisse des indemnités des élus permettrait d'effectuer certains travaux onéreux comme l'enfouissement des lignes. Madame Claudie ASMONTI informe que la somme correspondant aux indemnités des élus et aux charges pour une année est d'environ 14 000 euros. Elle annonce qu'une baisse de 50% de ces indemnités ne permettrait pas d'envisager ce type de dépenses. Monsieur Michel PATEZ répond qu'il ne souhaite pas enfouir toutes les lignes de la communes et dit que la route de l'Espérance était chiffré à 12000 euros donc au bout de 2 ans l'enfouissement des lignes est réalisable. Monsieur Michel PATEZ rappelle que le financement pourra aussi être réalisé grâce à la sortie du syndicat de voirie. Madame Claudie ASMONTI répond que sortir du syndicat de voirie a un coût. Elle ne connaît pas les modalités de sortie, si c'est un dédit : il s'élèverait à 18 000 euros. Monsieur Albert HERBLIN ne connaît pas non plus la somme mais annonce pour ST AQUILIN DE PACY la somme de 30 000 euros.

La valorisation des aides est selon Madame Claudie ASMONTI une idée louable.

En ce qui concerne la benne à déchets verts, l'idée avancée d'un compost collectif est bonne mais Madame Claudie ASMONTI émet une réserve quant aux comportements des habitants. Madame Gisela MORLOCK rappelle que des déchets de construction et autres étaient déposés dans la benne.

Madame Claudie ASMONTI rappelle que l'augmentation des impôts se fait en lien avec le trésorier du Trésor Public qui demande généralement une augmentation régulière des impôts.

Madame Claudie ASMONTI informe que le problème de couverture téléphonique a toujours été une préoccupation permanente de la mairie. Un expert est venu pour constater, pour lui tout est OK et depuis plus rien. Les membres du conseil discutent du problème de couverture téléphonique de LA BOISSIERE.

Madame Claudie ASMONTI aborde l'idée du rassemblement entre LA BOISSIERE, BRETAGNOLLES, BOISSET-LES-PREVANCHES et LE CORMIER. Elle annonce que les communes ont étudié le projet de rassemblement mais qu'elles ont abandonné face aux difficultés. Monsieur Michel PATEZ propose de changer de communes. Madame Claudie ASMONTI rappelle que toutes les communes ne font pas partie de la même agglomération. Monsieur Michel PATEZ dit ne pas être favorable à changer d'agglomération en raison des impôts. Madame Claudie ASMONTI répond que certaines autres agglomérations peuvent être davantage intéressantes car elles peuvent proposer des services gratuits. Monsieur Michel PATEZ souhaite reprendre ce travail de rapprochement.

Madame Claudie ASMONTI précise que ce qu'elle trouve regrettable est de faire croire aux habitants qu'avec la diminution des indemnités des élus, des investissements importants pourront être fait. Madame Claudie ASMONTI reprend le courrier qui dit que les indemnités des élus et des agents prennent 30% du fonctionnement. Madame Claudie ASMONTI précise qu'après renseignements pris au CDG 27, le poste de l'agent technique n'est pas modifiable sans son accord et sans que le CDG 27 ait trouvé un temps de travail équivalent dans une autre commune. Monsieur Michel PATEZ dit qu'il ne partage pas cet avis et que le poste peut être supprimé sous certaines conditions. Monsieur Michel PATEZ aimerait faire un point sur les tâches de l'agent notamment entre novembre et mars. Monsieur Bruno DUBOT ajoute qu'après un bilan des tâches supplémentaires pourraient peut être envisagées. Monsieur Michel PATEZ rappelle la loi sur la mobilité et son souhait de fermer le poste en faveur d'une entreprise extérieure.

Madame Claudie ASMONTI reproche aux nouveaux élus d'avoir fait croire que le conseil municipal ne faisait rien.

Messieurs Bruno DUBOT et Noël NEZ rappelle que les nouveaux élus sont là aussi pour apporter des idées nouvelles. Nouvelle discussion entre les élus.

Monsieur Michel PATEZ reproche au conseil communal de ne pas communiquer. Discussion autour de ce sujet.

Monsieur Noël NEZ veut que le procès-verbal soit mis sur internet. Madame Claudie ASMONTI rappelle que le compte rendu est diffusé et affiché sous conseil de la préfecture. Messieurs Noël NEZ et Monsieur Michel PATEZ souhaitent que cet aspect soit mis au prochain ordre du jour.

Madame Claudie ASMONTI pense que dans le souhait de diminuer les 30% de dépenses précédemment nommées, le poste de la secrétaire de mairie est aussi impacté. Madame Claudie ASMONTI rappelle que Monsieur Michel PATEZ a précisé lors d'un autre conseil municipal il suffisait d'appuyer sur un bouton. Monsieur Michel nie d'avoir tenu ses propos et s'interroge sur le travail de la secrétaire en dehors des cartes d'identité et de l'urbanisme. Madame Claudie ASMONTI informe que les secrétaires ont vu leur charge de travail s'amplifier et passent beaucoup de temps en formation. Messieurs Noël NEZ et Monsieur Michel PATEZ émettent des réserves à ce sujet. Madame Claudie ASMONTI informe le conseil municipal que la secrétaire actuelle démissionne et rappelle que LA BOISSIERE a eu 5 secrétaires en 9 ans à cause de l'ambiance. Monsieur Michel PATEZ ne partage pas cet avis et rappelle que la précédente secrétaire, qui était très compétente, a quitté le poste pour d'autres motifs. Monsieur Bruno DUBOT demande les raisons du départ de la secrétaire. Madame Claudie ASMONTI informe que les motifs n'ont pas à être évoqués. Monsieur Michel PATEZ demande la date de son départ. Madame Claudie ASMONTI donne la date du 31 décembre 2017 pour fin de contrat et un départ au 23 décembre 2017 à cause des congés payés à prendre.

Madame Claudie ASMONTI demande s'il y a d'autres questions diverses.

Monsieur Noël NEZ demande à Madame Claudie ASMONTI comment un préfet peut obliger une commune à acheter une lame de déneigement et exige de voir le courrier. Madame Claudie ASMONTI dit qu'elle n'a pas eu le temps de rechercher le courrier.

Madame Claudie ASMONTI souhaite aborder la possibilité d'emprunt de la commune. Messieurs Noël NEZ et Bruno DUBOT répondent qu'il n'a jamais été question de projet d'emprunt entre les nouveaux élus. Madame Claudie ASMONTI fait la lecture de la note de la préfecture pour les emprunts qui indique que le préfet et tout habitant peut contester auprès du juge administratif.

Monsieur Michel PATEZ revient sur le conseil du 23 octobre concernant la carte communale. La carte communale a été modifiée. Madame Claudie ASMONTI dit qu'il fait consulter le maire car c'est lui qui gère le dossier et demande à Monsieur Michel PATEZ de faire une note écrite pour lui transmettre. Monsieur Michel PATEZ dit que ces modifications sont cachées au public et que ces modifications sont irrégulières. Monsieur Michel PATEZ rappelle que le délai de contestation auprès du tribunal administratif est le 2 janvier 2018. Monsieur Michel PATEZ souhaite avoir une réponse le jour même, Madame Claudie ASMONTI lui répond que c'est impossible car elle ne possède pas les éléments du dossier.

Monsieur Michel PATEZ demande ce qui est prévu pour le repas des aînés. Madame Claudie ASMONTI n'a pas d'élément de réponse car elle se charge que du Noël des enfants.

Monsieur Michel PATEZ s'étonne de l'absence de décor de Noël aux Essarts et route de la Forêt. Madame Claudie ASMONTI rappelle que les guirlandes de Noël sont onéreuses et que les grandes artères sont privilégiées. Monsieur Michel PATEZ regrette qu'il y ait des quartiers oubliés. Madame Claudie ASMONTI rappelle que les particuliers peuvent également s'investir en décorant leur propre maison. Monsieur Noël NEZ dit que c'est une demande des habitants. Madame Véronique ROUSSEAU dit qu'en tant qu'habitante d'un de ses quartiers, être plus préoccupée par le manque d'éclairage sur le chemin du bus et que les décorations de Noël sont pour elle secondaires.

Monsieur Michel PATEZ s'étonne que les résultats des élections n'est pas étaient affichés sur tous les panneaux d'affichage. Madame Claudie ASMONTI lui répond que ce n'est pas une obligation d'afficher dans tous les panneaux. Monsieur Michel PATEZ demande si les comptes rendu sont affichés sur les panneaux des Essarts et de la Forêt. Madame Claudie ASMONTI lui répond que oui et rappelle la petitesse de certains panneaux. Monsieur Michel PATEZ regrette que le résultat des élections, événement important n'est pas été affiché. Monsieur Albert HERBLIN répond qu'il les a affichés aux Essarts-Clément.

Monsieur Michel PATEZ s'informe d'un décès très récent de la commune. Les conseillers échangent sur ce décès. Monsieur Michel PATEZ souhaite qu'il y ait un affichage du faire part du décès ou une information sur les décès par la commune.

Monsieur Frédéric MENEAU souhaite aborder l'obligation des compteurs Linky. Un membre du public est sollicité pour informer les conseillers, il pense que rien ne peut être fait sans l'accord du propriétaire et qu'EDF doit prévenir le maire de la commune. Discussion à bâton rompu autour de ces compteurs et la possibilité d'opposition du maire.

Monsieur Bruno DUBOT aimerait savoir s'il peut y avoir une salle de mise à disposition. Madame Claudie ASMONTI répond que oui et que la bibliothèque pourrait être à disposition après accord de Monsieur le Maire.

Monsieur Bruno DUBOT propose des temps de rencontre afin de présenter les idées et propositions des membres du conseil nouvellement élus.

Madame Claudie ASMONTI avant de répondre à Monsieur Bruno DUBOT, rappelle qu'une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales aura lieu le 30 décembre 2017 de 8h00 à 10h00. Monsieur Noël NEZ demande s'il y a un affichage. Madame Claudie ASMONTI informe que c'est une obligation. Les membres du conseil demandent à ce que cette information soit diffusée sur le site et que les personnes non inscrites reçoivent un courrier dans leur boîte aux lettres.

Monsieur Michel PATEZ souhaite remettre en place le bulletin municipal. Monsieur Noël NEZ précise que pour le site il n'y a aucune retombée.

Madame Claudie ASMONTI fait lecture du courrier de Monsieur le Maire adressé auprès de Monsieur Thierry COUDERT, Préfet du Département de l'Eure, qui l'informe de la volonté de démissionner de la première adjointe au maire, Madame Claudie ASMONTI, du 2^{ème} adjoint au maire, Monsieur Albert HERBLIN et des conseillers municipaux, Madame Gisela MORLOCK, Madame Christine HERBLIN, Madame Véronique ROUSSEAU et Madame Sylvie BOBIN ainsi que sa propre démission. Madame Claudie ASMONTI informe qu'après l'accord du préfet il faudra organiser des élections et que selon le service des élections, cette tâche revient à la personne qui a eu le plus de voix à savoir Monsieur Bruno DUBOT.

Madame Claudie ASMONTI précise que sa démission n'est pas en lien avec l'élection des nouveaux élus. Véronique ROUSSEAU rejoint ses propos.

Madame Claudie ASMONTI reproche aux nouveaux élus d'avoir fait sous-entendre qu'elle avait de grosses indemnités et qu'elle en profitait outre mesure.

Dans la mesure où l'ordre du jour est épuisé, Madame Claudie ASMONTI décide de clore la présente séance à onze heures et trente-cinq minutes.

La Première Adjointe au Maire



Claudie ASMONTI

Le Secrétaire de séance

Christine HERBLIN

